

Masseurs-kinésithérapeutes : appel à candidature d'experts



Cet appel à candidature s'adresse aux masseurs-kinésithérapeutes qui ont une expertise dans le traitement des cicatrices. Plus précisément, le CKM recherche :

- 2 MK identifiés comme experts dans le traitement des cicatrices ;
- 1 MK identifié comme expert dans le traitement du cancer du sein ;
- 1 MK identifié comme expert en pelvi-périnéologie ;
- 1 MK identifié comme expert dans le traitement des suites chirurgicales ORL ;
- 1 MK identifié comme expert dans le traitement des brûlés ;
- 1 MK identifié comme expert dans le traitement de la main.

Les praticiens retenus constitueront un groupe de travail dont la mission est de décrire, dans un document unique (guide d'auto-massage), des repères pour améliorer la pratique de l'auto-massage pour les patients et leur entourage.

Au moins deux réunions seront nécessaires pour ce groupe de travail qui se réunira dans les locaux du CNOMK sur convocation. Les experts seront indemnisés et remboursés de leurs frais de déplacement.

À noter : pour pouvoir participer, les kinés ne peuvent avoir aucun lien direct ou indirect avec le laboratoire dermatologique La Roche Posay ou l'entreprise L'Oréal (marques de la Division Active Cosmétique). Une déclaration d'intérêts

mentionnant leurs liens directs ou indirects sera demandée. Et cette déclaration sera analysée par le Comité d'Éthique et de Déontologie du CMK.

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie au plus tard le vendredi 9 février à l'adresse suivante : secretariat@college-mk.org.

Pour en savoir plus : www.college-mk.org/pack-de-lexpert/

© 2017 Les Echos Publishing